



Pôle animation du territoire
Bureau des enquêtes publiques

Arrêté préfectoral n° SPA/73/2026/263 du 20 MAI 2026
prescrivant l'ouverture d'une enquête de servitude d'utilité publique portant
sur le projet de reprise du réseau pluvial, d'assainissement,
d'eau potable et d'enfouissement des réseaux secs
sur la commune de Villaroger

La Préfète de la Savoie,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National de Mérite

- VU** le code de l'énergie, notamment ses articles R.323-7 et suivants, et R.323-1 et suivants ;
- VU** le code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles L. 134-1, L.134-2 et R.134-3
- VU** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 30 mars 2026 portant délégation de signature à M. Bruno CHARLOT, sous-préfet d'Albertville pour la création de servitudes sur fonds privés pour la pose de canalisations publiques ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2023 portant désignation des journaux susceptibles de recevoir les annonces judiciaires et légales pour l'année 2026 ;
- VU** la liste d'aptitudes aux fonctions de commissaires enquêteurs pour l'année 2026 ;
- VU** le projet de reprise des réseaux d'eaux pluviales et d'enfouissement des réseaux secs au profit de la commune de Villaroger, d'assainissement et d'eau potable au profit de la communauté de communes de Haute Tarentaise ;
- VU** les délibérations du 7 décembre 2022 et du 22 janvier 2025 par lesquelles le conseil municipal de la commune de Villaroger sollicite l'ouverture d'une enquête publique de servitude d'utilité publique sur le projet de reprise des réseaux d'eaux pluviales et d'enfouissement des réseaux secs ;
- VU** la délibération du 18 mars 2025 par laquelle le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute Tarentaise (CCHT) sollicite l'ouverture d'une enquête publique de servitude d'utilité publique sur le projet de reprise des réseaux d'assainissement et d'eau potable ;
- VU** la prise de compétences eau et assainissement par la communauté de communes de Haute-Tarentaise à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

VU les pièces du dossier comprenant notamment les délibérations précitées, la notice explicative, le plan de situation, le plan des ouvrages, l'estimation sommaire des dépenses, ainsi que le plan et l'état parcellaire ;

Sur proposition du sous-préfet d'Albertville,

ARRETE

ARTICLE 1

Il sera procédé à une enquête publique en vue de l'instauration de servitudes publiques sur fonds privés portant sur le projet de reprise du réseau pluvial, d'assainissement, d'eau potable et d'enfouissement des réseaux secs.

ARTICLE 2

L'enquête se déroulera du mercredi 1er juillet au vendredi 17 juillet 2026 inclus à la mairie de Villaroger.

ARTICLE 3

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, pourront être consultés à la mairie de Villaroger du jeudi 1^{er} juillet au vendredi 17 juillet 2026 aux heures d'ouverture au public de la mairie sauf le lundi 13 juillet 2026 et le mardi 14 juillet 2026 (jour férié).

- du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et 14h00 à 17h00, les vendredis de 8h30 à 12h00 à la mairie de Villaroger.

Chaque personne intéressée pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit, à l'attention du commissaire-enquêteur :

à la mairie de Villaroger, 121 route des Goyets, le Chef-Lieu, 73640 Villaroger
ou par courriel à l'adresse suivante : contact@mairie-villaroger.fr

L'ensemble des observations reçues par courrier ou par courriel seront visées par le commissaire-enquêteur et annexées par ses soins au registre d'enquête.

L'ensemble du dossier d'enquête pourra également être consulté sur le site internet de la préfecture suivant :

<https://www.savoie.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Declaration-d-utilite-publique/2026>

Ainsi que sur les sites de la mairie et de la communauté de communes :

www.mairie-villaroger.fr

www.hautetarentaise.fr

ARTICLE 4

Monsieur Philippe NIVELLE est désigné en qualité de commissaire-enquêteur et siégera :

→ à la mairie de Villaroger:

- le jeudi 2 juillet 2026 de 8h30 à 12h00

- le vendredi 17 juillet 2026 de 8h30 à 11h00

et se tiendra à la disposition du public ou toute personne intéressée, afin de recueillir leurs observations éventuelles.

ARTICLE 5

Pour toute information complémentaire sur le projet, les personnes intéressées pourront prendre contact avec :

la mairie de Villaroger par courriel à l'adresse : contact@mairie-villaroger.fr

ARTICLE 6

Un avis au public sera publié par le maire de Villaroger au plus tard le 23 juin 2026 par voie d'affichage et éventuellement par tous autres procédés en mairie et sur les lieux habituels sur le territoire de la commune de Villaroger, et cela pendant toute la durée de l'enquête, pour permettre une large information du public. Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité par un certificat d'affichage du maire.

Cet avis sera également affiché pendant le même délai au siège de la CCHT dont le président devra justifier de l'accomplissement de cette formalité par la production d'un certificat d'affichage.

Un avis sera en outre, inséré par les soins de la préfète dans deux journaux d'annonces légales du département huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci. Ces formalités seront justifiées par la production d'un exemplaire des journaux contenant l'insertion.

L'ensemble des pièces justificatives seront jointes au dossier d'enquête.

ARTICLE 7

Notification du dépôt du dossier à mairie de Villaroger sera faite par les soins du cabinet foncier Aménagement et Foncier (A&F) en lettre recommandée avec demande d'avis de réception aux propriétaires figurant sur la liste établie conformément à l'article R.131-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Cette notification comportera la mention du montant de l'indemnité proposée en réparation du préjudice causé par l'établissement des servitudes et par toutes les sujétions pouvant en découler.

En cas de domicile inconnu, une copie de la notification sera affichée en mairie de Villaroger et le cas échéant, envoyée aux locataires et aux preneurs à bail rural.

Les propriétaires auxquels notification sera faite, seront tenus de fournir toutes les indications relatives à leur identité ou à défaut, de donner des renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

ARTICLE 8

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête déposé en mairie sera clos et signé par le maire et transmis dans les vingt-quatre heures avec le dossier d'enquête au commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur transmettra au sous-préfet, son rapport et ses conclusions motivées sur le projet dans le délai d'un mois en précisant si elles sont favorables ou non à l'opération projetée.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera déposée en mairie de Villaroger, à la sous-préfecture d'Albertville ainsi que sur les sites internet de la préfecture de la Savoie et de la mairie, mentionnés à l'article 3 du présent arrêté.

ARTICLE 9

Si le commissaire-enquêteur propose des modifications de tracé ou à la définition de la servitude, et si ces modifications tendent à grever de nouvelles propriétés ou à aggraver la servitude initialement prévue, notification directe sera faite par le pétitionnaire aux intéressés dans les formes prévues à l'article 7.

Les intéressés auront un nouveau délai de huit jours pour prendre connaissance du nouveau tracé et faire valoir leurs observations auprès du commissaire-enquêteur.

A l'expiration de ce nouveau délai, le commissaire-enquêteur transmettra ses conclusions motivées au sous-préfet d'Albertville dans le délai de huit jours.

ARTICLE 10

Le sous-préfet d'Albertville, le maire de Villaroger, le président de la CCHT et le commissaire-enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie.

La préfète,
Pour la préfète et par délégation,
Le sous-préfet d'Albertville


Bruno CHARLOT